

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 JUIN 2021

Délibération n° DEL2021_06_8**Intitulé : OCTROI D'AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE
DE PROJETS EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT DURABLE***Environnement, numérique et GEMAPI - Autres - Autres*

*

L'an deux mille vingt et un, le dix sept juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Ste Marie des Champs , sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 11 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 11 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 37 Représentés : 6

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Stephanie ETIENNE, Monsieur Arnaud BEUZELIN, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILlard, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Françoise BLONDEL

Absents :

Monsieur Jean Louis LUC, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :

Monsieur Didier TERRIER donne pouvoir à Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE donne pouvoir à Monsieur Dominique MACE, Madame Celine DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard

CHARASSIER, Madame Regine HAUZAY donne pouvoir à Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Thierry SOUDAIS donne pouvoir à Madame Charlotte MASSET

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Mick LEROY, Monsieur Sébastien DUARTE.

Madame Natacha BLY est nommée secrétaire de séance.

*

Monsieur Sylvain GARAND soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

La Communauté de Communes Yvetot Normandie a choisi d'axer son mandat sur la transition écologique et énergétique. Depuis 2018, elle s'engage dans divers programmes visant à soutenir les actions concrètes en faveur du développement durable.

Yvetot Normandie adhère et œuvre dans le cadre des dispositifs suivants : « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte », « Territoire Durable 2030 », « Territoire Engagé pour la Nature », « Territoire 100% énergies renouvelables » (ENR), le « Plan Climat Air Energie Territorial » (PCAET) et le Plan Vélo Intercommunal Cycl'YN.

L'inclusion des citoyens dans la réflexion et l'élaboration de projets est cruciale pour une transition écologique réussie du territoire. En effet, au même titre que les autres acteurs du territoire, les citoyens seront fortement touchés par les évolutions climatiques et en subiront directement les conséquences. Ainsi, la mise en place d'un fonds de participation a pour but de donner aux associations et aux habitants la possibilité de contribuer pleinement à la transition écologique de leur territoire. Dans cette logique, il est proposé que le fonds de participation fonctionne de la manière suivante :

Phase 1 : Appel à projet

Les associations et les habitants de la CCYN pourront déposer une demande de subvention pour leurs projets contribuant à la transition écologique (dépôt en ligne sur le site internet de la CCYN ou en format papier à l'accueil de la Communauté de Communes Yvetot Normandie).

Les projets doivent avoir pour objectif de contribuer à la transition écologique du territoire (climat, biodiversité, ressources naturelles, énergie, économie circulaire, économie sociale et solidaire, air, santé, ...).

Pour être éligibles, les projets devront répondre aux critères suivants :

Les bénéficiaires de l'aide doivent être domiciliés sur le territoire,

L'action doit pouvoir bénéficier à tout ou partie des habitants de l'intercommunalité,

L'action doit s'inscrire dans la politique de développement durable intercommunale,

L'action doit contribuer à la promotion de l'image du territoire

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

Les projets peuvent être par exemple :

- Ateliers participatifs de fabrication de composteurs, toilettes sèches
- Plantation d'arbres fruitiers dans un quartier
- Organisation d'un spectacle sur le thème du gaspillage alimentaire pour le grand public
- Création d'un jardin partagé, nichoirs, ruches... dans un quartier
- Organisation d'une randonnée ramassage des déchets
- Création d'une grainothèque
- Action de protection des espèces ...

Les demandeurs devront déposer une fiche détaillée du projet ainsi qu'un plan de financement.

Phase 2 : Étude des projets et sélection des projets lauréats

Les projets déposés feront l'objet d'une première expertise par le service transition écologique et énergétique pour vérifier :

- Leur adéquation avec les critères d'éligibilité de l'appel à projets,
- Leur faisabilité technique et financière (capacité du candidat à mener le projet, adéquation du financement sollicité avec la nature et la portée du projet, maturité du projet...)

Ensuite, les projets seront exposés à la commission transition écologique et énergétique pour avis. Enfin, ils seront présentés au conseil communautaire qui validera l'attribution de subvention.

Le nombre de projets pouvant être lauréats n'est pas fixe : la pertinence et le coût du projet (qui doit être inférieur à l'enveloppe totale du fonds) conditionnent le nombre de lauréats.

L'enveloppe budgétaire disponible pour cet appel à projets est de 15 000€ pour l'année 2021.

Les projets pourront obtenir :

- 60% des dépenses pour les projets allant de 200€ à 2 000€ TTC.
- 40% des dépenses pour les projets allant de 2 001 € à 10 000€
- 30% des dépenses pour les projets supérieurs à 10 000 € (l'aide sera plafonnée à 5 000 €).

Le calendrier proposé est le suivant :

- 23 juin 2021 : lancement de l'appel à projets transition écologique
- du 23 juin au 15 août 2021 : période de dépôts des candidatures
- du 16 août au 16 septembre 2021 : jury de sélection et validation en conseil communautaire
- à partir du 17 septembre 2021 : information aux candidats de l'attribution ou non de subvention

Le détail du dispositif est fourni en Annexe 1.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,

considérant le rapport présenté,
considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 08/06/2021

A reçu un avis favorable en Commission Transition écologique et énergétique du 26/04/2021

Article 1^{er} – D'approuver le lancement de l'appel à projet citoyen 2021, fonds de participation « vert », à compter du 23 juin 2021.

Article 2 – D'approuver le règlement de l'appel à projet tel que présenté en annexe.

Article 3 – De doter cet appel à projet d'une enveloppe de 15 000 €.

Article 4 – D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dossier,

Article 5 – De préciser que la dépense est prévue au Budget Principal.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Pas de participation : 1

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

